



Mairie
de Ville en Vermois

N° 190

Tél. : 03 83 46 52 23

Email

mairie-de-ville-en-vermois@wanadoo.fr

Site

<http://www.ville-en-vermois.mairie54.fr>

Municip info

MARS
2023

Salle
Marlène
COLAS



REPAIR CAFÉ
EN SEL ET VERMOIS

Dimanche 19 mars 2023

9H30 à 12H

VILLE EN VERMOIS

Salle Marlène Colas

10 rue des écoles

Entrée Libre

- Petits appareils électriques
- Informatique
- Jouets
- Petits meubles
- Atelier couture (ourlet, bouton...)



Atelier Essuie-Tout
Démonstration et fabrication
Par nos animatrices
Avec Tissus et éponges de récupération

SOS BENEVOLES

Devenez
Repar' Acteur

Vous aimez bricoler, rendre service et dépanner plutôt que jeter.
Venez nous rejoindre.
Vous participez selon vos disponibilités et envies.

Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique



RepairCafé En Sel et Vermois

Contact :

repaircafeenseletvermois@gmail.com



L'église

Saint Quirin de Saint Hilaire



L'église Saint Quirin de Saint Hilaire à Ville-en-Vermois, reconstruite au 18^e siècle, a besoin de restauration.

Pour sauvegarder ce monument historique et pour faire appel à la Fondation du Patrimoine, afin d'obtenir des subventions, une nouvelle association doit être créée.

Si vous voulez apporter vos idées et vos conseils, venez nous rejoindre à l'Assemblée Générale Constitutive le jeudi 23 mars à 20H30 à la salle de la mairie de Ville en Vermois.

Si vous désirez participer à cette rencontre, merci de confirmer votre présence auprès de :

Christelle Colnot : christelle.colnot@wanadoo.fr



Fête à la Charlotte *7 mai 2023* *Vide-greniers | Puces des couturières*

NOUS AVONS BESOIN DE BÉNÉVOLES
pour une mission en binôme afin d'assurer la surveillance des entrées
du vide grenier et du parking (créneaux de 2 heures).
Toute bonne volonté sera la bienvenue.
Merci de vous faire connaître auprès de Mme OSSOLA
Tél : 03 83 46 71 47 ou 06 88 92 67 25
ou par mail : denise.ossola@yahoo.com

PROGRAMME

le 7 mai dès 7h00

Installation des stands du vide-greniers

10 Euros par tranche de 5 m

Bulletin d'inscription disponible sur le site

<http://www.ville-en-vermois.marie54.fr> et sur l'application **INTRAMUROS**

MAIS AUSSI

à partir de 09h00

Salle Marlène Colas

4^{ème} édition des puces des couturières

organisée par Les Membres du Club Couture
et le Foyer Rural de Ville en Vermois

Un trop plein à écouler : tissus, boutons, rubans, perles...

Tout ce qui peut être en rapport directement avec la couture,
le crochet, le tricot, le point de croix, ... De jolies trouvailles en perspective !
18 € l'emplacement

Renseignements et inscriptions auprès de
Nathalie BLAISE : 06 33 46 04 23 / natli.blaise82@gmail.com

Dimanche 7 mai
De 9h à 17h
A la Salle Marlène Colas de Ville en Vermois

Puces des Couturières

Renseignements & inscriptions :
Contactez Nathalie BLAISE
au 06 33 46 04 23
ou natli.blaise82@gmail.com

Organisées par
les Membres du
Club Couture
et le Foyer Rural
de Ville en Vermois

Foyer Rural
de Ville en Vermois

100 ANS



Charlotte Royer née le 18 février 1923 a fêté ses 100 ans le 21 février 2023 à l'EHPAD Saint-Sauveur.

Le maire de Ville-en-Vermois Jean-François Guillaume accompagné de Denise OSSOLA, adjointe à l'animation lui ont fait la surprise de lui rendre visite pour lui souhaiter un bon anniversaire.

Charlotte s'est mariée et a vécu une grande partie de sa vie à Ville-en-Vermois.

Pour cet événement, la commune de Ville-en-Vermois lui a offert un tableau de notre artiste local et une jolie orchidée.



Charlotte entourée des membres de sa famille, des amis, des résidents et du personnel de l'EHPAD de Maxéville a profité de cette journée pleine d'émotion et de chaleur.





Depuis le 1^{er} mars

le secrétariat de mairie n'est plus ouvert au public

le vendredi de 13h30 à 15h30

mais une permanence mail est assurée.



DECHETS CANINS

Nous vous rappelons que les déjections de chien sont interdites sur voie publique, trottoirs, espaces verts publics, espaces de jeux publics pour enfants, en vertu de l'article R631.2 du Code pénal. Le non-respect de cette loi vous expose à une amende de 35 €.

Malgré nos articles précédents, ce problème reste récurrent.

**ALORS PROPRIETAIRE DE NOS AMIS A 4 PATTES,
RESTEZ RESPONSABLE DE VOTRE ANIMAL PENDANT SES
PROMENADES ET N'OUBLIEZ PAS VOTRE PETIT SACHET !**



LES ENCOMBRANTS

Enlèvements des encombrants - Les modalités changent !

Le service d'enlèvement des objets encombrants au domicile des habitants est réservé aux habitants des 16 communes de la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois (CCPSV) et aux particuliers (les professionnels en sont exclus). La collecte a lieu sur rendez-vous en contactant **la CCPSV** au **03 83 45 23 32**.

Les conditions de l'enlèvement :

Les types d'objets acceptés sont identiques à ceux collectés en **déchetterie** hors gravats, déchets végétaux, matériaux de démolition, verre plat, pneumatiques, déchets dangereux.

- Ces objets doivent avoir une masse inférieure à 75 kg.
- Les meubles doivent être démontés.
- Le nombre de collectes est limité à 2 par an et par foyer pour un volume maximum de 6 m³ par passage.
- La collecte a un coût de 135 € TTC par adresse. Il peut être judicieux de mutualiser une collecte avec son voisinage, **en respectant le volume de m³ au total**.

Le délai de rendez-vous peut aller jusqu'à 2 mois à compter de l'inscription auprès du prestataire.

La CCPSV n'a pas l'obligation d'organiser ce service de l'enlèvement des encombrants, **dont les volumes ne sont pas respectés, et utilisé par environ 5% de la population**. Cependant, les élus ont décidé de maintenir cet enlèvement au domicile des demandeurs mais de le facturer au prix coûtant pour la collectivité, soit 135 €.

L'objectif de cette disposition est de réduire ces déchets sur le plan écologique, **visuel et de valoriser plutôt que de jeter, et de maintenir le coût du service par la CCPSV**.

Il est ainsi important que chacun se pose la question sur ce qu'il est possible de faire de l'objet avant d'envisager son enlèvement : le donner, le réparer, le revendre, le mettre à la **déchetterie** pour être recyclé ?